



Notice pour l'enregistrement des poulains du «Cavalo Lusitano Switzerland»

Enregistrement d'un poulain PSL né en Suisse dans le stud-book (avec ses géniteurs) de l'APSL (*Livro de Nascimentos ou L.N.*)

Pour effectuer l'enregistrement d'un poulain PSL né en Suisse dans le *Livro de Nascimentos (L.N.)* du stud-book portugais et ainsi obtenir le papier d'origine, l'APSL exige que les **quatre documents avec deux copies de chaque** énumérés ci-après soient envoyés à l'Association d'élevage suisse du Cavalo Lusitano Switzerland (CLS):

1. **Attestation de saillie** – remplie correctement avec la signature du propriétaire de l'étalon
2. **Carte de déclaration du poulain** – remplie correctement avec la signature du propriétaire du poulain
3. **Nouveau depuis le 01.01.2009: Micro-puce sous-cutanée avec signalement** – enregistrée et implantée par un vétérinaire agréé par la FSSE pour l'émission de passeports équins. Les formulaires du CLS pour le signalement, qui servent également pour l'obtention d'un passeport équin, peuvent être obtenus auprès du CLS.
4. **Confirmation d'ascendance** (analyse ADN).
Pour cela, un vétérinaire doit prendre au poulain un échantillon de sang et de crins, les marquer sans confusion possible, remplir le formulaire du laboratoire *GeneContro GmbH* (qui est à demander au CLS) et le signer. Le propriétaire du poulain signe également le formulaire et l'envoie avec les échantillons à la responsable d'élevage du CLS.
Très important: Le propriétaire recevra ensuite du laboratoire *GeneContro GmbH* une facture pour l'analyse des échantillons et seulement après avoir payé celle-ci recevra le résultat d'analyse en double-page. Ce formulaire devra également être envoyé à la responsable d'élevage du CLS !

Tous les formulaires cités plus haut peuvent être obtenus par écrit auprès du CLS à l'adresse suivante:

Responsable d'élevage du CLS
João Paulo Dias Branco
Les Pacots 20
2075 Thiele-Wavre
-41 79 484 32 90
president@cavalo-lusitano.ch

L'**attestation de saillie** et la **carte de déclaration du poulain** doivent être envoyés au CLS **avant la séparation du poulain de sa mère.**

Aussitôt que le CLS est en possession du test génétique (ce dernier aura préalablement été payé par le propriétaire du poulain), du signalement et du numéro de la micro-puce, il sera en mesure d'organiser l'enregistrement du poulain dans le stud-book portugais en envoyant ces quatre formulaires à l'APSL.

L'APSL envoie ensuite au CLS le certificat d'origine (extrait de l'inscription dans le *Livro de Nascimentos*) avec la facture. Ensuite le propriétaire du poulain inscrit reçoit du CLS une facture selon les tarifs en vigueur. Sitôt cette dernière réglée, le certificat d'origine est envoyé par la responsable d'élevage du CLS au propriétaire du poulain.